

AR Prefecture

063-216303537-20231213-2023_12_48-DE
Reçu le 18/12/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 08
- votants 09
- absents 02
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-trois, le 13 décembre à 20 h 00

Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 07 décembre 2023
Date d'affichage : 07 décembre 2023

Présents : BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, ROMEAS Daniel (pouvoir à CARLE Pascal)
a été nommé secrétaire : BLANCHARD Pierre

Délibération 48 – 2023

Travaux PAB 2024 - Demande de subvention FIC et DETR

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation des trottoirs du secteur du Monument aux Morts et la RD 999 dans la traversée du bourg, de la place de la Rodade à l'intersection avec la rue de la Butte.

L'estimatif des travaux a été effectué par M. Bernard BARRAND de la société SECAE, 63500 ISSOIRE et s'élève à 107 570.00 € HT.

Coût total de l'opération et plan de financement :

Montant des travaux	107 570.00 € HT	129 084.00 € TTC
Subvention FIC 2024 du Conseil Départemental au taux de 40 %	43 028.00 €	
Subvention DETR au taux de 20 %	21 514.00 €	
Subvention Région AURA au taux de 20 %	21 514.00 €	
Total subventions	86 056.00 €	
Part communale		43 028.00 €

AR Prefecture

063-216303537-20231213-2023_12_48-DE
Reçu le 18/12/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 107 570.00 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR, une subvention à la Région et au Département.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 18 décembre 2023
et publication ou notification du 18 décembre 2023

